

2026-042

**POLICES D'ABONNEMENT AU RÉSEAU DE CHALEUR L'EHPAD
« LA MAISON DU SOLEIL »**

L'an deux mil vingt-six, le 20 juillet, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le huit juillet 2026, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BOIRARD, Anita BOISHARDY, Muriel CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Maryse MAIRONI, Sabine SELLINI, Claudie SILVESTRE
Monsieur Rémy COUNIL (Président)

Absents excusés :

Mesdames Louise DUCHEMIN, Maryse FAVRE (donne pouvoir à Mme Brigitte BOIRARD)
Monsieur Jean-Marie KLEIN (donne pouvoir à Mme Michèle BARRIOZ)

En cours de remplacement :

Lucien SPIGARELLI

Date de publication : 27 juillet 2026 au 27 septembre 2026

Dans le cadre de sa politique de promotion des énergies renouvelables, la Communauté de communes Les Versants d'Aime a engagé une réflexion en vue de créer un réseau de chaleur à Aime-la-Plagne.

Pour cela, la Communauté de communes a réalisé le 12 février 2025 une modification de l'intérêt communautaire par délibération n° 2025-030 afin de se doter de la compétence « réseau de chaleur » sur certains secteurs identifiés de la commune d'Aime-la-Plagne.

Le 14 mai 2025, une seconde délibération n°2025-091 a approuvé la réalisation du réseau de chaleur dans le cadre d'une concession de service public.

Par délibération n° 2025-144 en date du 17 décembre 2025, la société Alpes Chaleur s'est vue confier la délégation de service public à l'issue d'une procédure de mise en concurrence pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois énergie.

Ce projet vise à produire à terme 1,45 GWh/an de chaleur et permet d'éviter environ 451 tonnes de CO₂ par an, en substitution aux énergies fossiles, contribuant ainsi à la transition énergétique du territoire.

Dans ce cadre, la société de projet **Chaleur Partagée des Versants d'Aime**, concessionnaire du service public, assurera la production, le transport et la distribution d'énergie calorifique dans les conditions définies par le contrat de concession.

Afin de permettre le raccordement de bâtiments communautaires ou d'intérêt public au réseau de chaleur, il convient de conclure des **polices d'abonnement** définissant les conditions de fourniture d'énergie calorifique (durée, tarification, conditions techniques, responsabilités, etc.).

Il est ainsi proposé de raccorder et d'autoriser la signature de la police d'abonnement pour les L'EHPAD « La Maison du Soleil », qui sera raccordé au printemps 2027.

Ces abonnements permettront d'assurer l'alimentation en chaleur de ces équipements publics dans des conditions optimisées sur le plan économique et environnemental.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 11
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 11
- nombre de votes « pour » : 11
- nombre de votes « contre » : 0

Vu la délibération n° 2025-030 du 12 février 2025 concernant la prise de compétence « réseau de chaleur » par la Communauté de communes Les Versants d'Aime sur des secteurs de la commune d'Aime-la-Plagne,

Vu la délibération n° 2025-091 du 14 mai 2025 approuvant la réalisation du réseau de chaleur dans le cadre d'une concession de service public,

Vu la délibération n° 2025-144 du 17 décembre 2025 attribuant la DSP à la société Alpes Chaleur à l'issue d'une procédure de mise en concurrence,

Vu la création de la société de projet Chaleur Partagée des Versants d'Aime portant pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur,

Vu le projet de police d'abonnement au réseau de chaleur pour le bâtiment concerné,

APPROUVE le raccordement au réseau de chaleur des bâtiments de l'EHPAD « La Maison du Soleil ».

APPROUVE les termes de la police d'abonnement correspondante, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer ladite police d'abonnement avec la société Chaleur Partagée des Versants d'Aime, ainsi que tout document afférent.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ces raccordements.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 20 JUILLET 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Rémy COUNIL

